



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 mars 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 18 incluse), M. Gueric CHALNOT (à compter de la question 4), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE (à compter de la question 4), M. Cyril DEVESA (à compter de la question 11) M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question 4), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 4), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 19), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 10 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yannick POUJET (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Nicolas BODIN (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 19), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOU à M. Abdel GHEZALI, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 10 incluse) M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 36 - Participation de la Ville de Besançon à l'organisation et au financement des ateliers urbains du campus Bouloie-Temis

Participation de la Ville de Besançon à l'organisation et au financement des ateliers urbains du campus Bouloie-Temis

Rapporteur : Mme DARD, Première Adjointe

Le concours European

Par délibération du 18 janvier 2017, le Conseil Municipal a validé la participation de la Ville de Besançon, en partenariat avec le Grand Besançon, au concours d'idées d'architectes urbanistes piloté par l'association European France, autorisant ainsi l'adhésion à ladite association et le versement d'une subvention de 35 000 € pour l'organisation et la conduite du processus national.

Sur le thème de la ville productive et la mixité urbaine et fonctionnelle, le site de réflexion proposé, en partenariat avec l'Université de Franche-Comté (UFC) et le Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel Temis (SMPSI), correspondait à l'ensemble Campus universitaire de la Bouloie et Parc technologique de Temis, deux entités monofonctionnelles juxtaposées en lisière d'un quartier prioritaire à la politique de la ville, Montrapon.

Sur la base d'un dossier de site complet, 23 équipes ont émis des propositions d'organisation spatiale et d'orientation fonctionnelle. Suite à une analyse partagée et aux décisions d'un jury de professionnels organisé par l'association European, trois projets ont été sélectionnés :

- Jurassik Parks, projet lauréat European
Equipe française représentée par Clara LOUKKAL, urbaniste-paysagiste et Benoît BARNOUD, architecte - fondateurs de l'agence Altitude 35 à Saint-Denis.
- La Théorie des Monts, projet mentionné
Equipe française représentée par Delphine MEYER architecte, Marie VANDERBECKEN architecte, Sébastien DENECHAUD architecte - regroupement de jeunes diplômés de l'école d'architecture de Strasbourg.
- Macro Chip urbain, mention spéciale
Equipe italienne représentée par Francesco RIZZI, architecte - travaille au laboratoire de l'Académie d'Architecture de Mendrisio sur les questions territoriales.

La démarche du concours European a permis de consolider un partenariat stratégique, identifié sous la marque Grand Besançon Synergie Campus, en faveur de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI), considérant ces fonctions comme des leviers essentiels pour le développement économique, culturel, social et urbain du territoire. Une des ambitions partagées par les acteurs concernés porte sur la remise à niveau du campus Bouloie-Temis. Le programme d'interventions qui en découlera permettra d'identifier les opérations finançables dans le cadre du prochain Contrat de Plan Etat-Région.

Ces réflexions s'inscrivent également dans le processus de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Besançon, permettant ainsi d'alimenter le projet urbain de la ville, et constituent également des éléments d'aide à la décision sur la reconversion de fonciers mutables dans et aux abords du site étudié.

Les suites à donner

Par leur adhésion à l'association European France et la signature conjointe d'une Charte de sites, la Ville et le Grand Besançon ont pris l'engagement de favoriser, à l'issue du concours, la mise en place d'un processus d'expérimentation avec la (ou les) équipe(s) sélectionnée(s), chacune ayant exprimé des intentions particulières, ceci étant permis par l'article 97 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Afin de faire émerger une vision commune du développement de ce territoire, dans une perspective de modernisation et d'attractivité du Campus, la Ville et le Grand Besançon souhaitent organiser la poursuite des réflexions par le biais d'ateliers urbains de concertation réunissant élus, acteurs locaux (ENSMM, ISBA, COMUE, Pôle des Microtechniques, entreprises, associations, habitants, etc.), experts, chercheurs et professionnels.

Les équipes retenue(s) dans le cadre du concours European participant aux ateliers, contribueront à formaliser un document unique de synthèse comprenant : (1) les objectifs et les grands invariants programmatiques issus des échanges entre la Ville, le Grand Besançon, l'UFC, le CROUS, le SM-PSI et l'ensemble des acteurs impliqués dans les ateliers, (2) un schéma de principe de cohérence urbaine traduisant une vision d'ensemble (orientations urbaines et paysagères), (3) un tableau déclinant l'ordonnancement stratégique des opérations.

Les ateliers seront organisés entre les mois de mai et septembre 2018 sur la base de 5 journées de travail in-situ réparties sur 2 sessions de 2 journées de rencontres thématiques et d'une journée de restitution/conclusion.

Pour la bonne organisation des ateliers urbains de concertation, il convient d'adopter une convention de partenariat et une convention constitutive d'un groupement de commande.

1 - La conclusion d'une convention de partenariat

Les modalités de mise en œuvre de ces ateliers sont formalisées dans le cadre d'une convention de partenariat conclue entre la Ville, le Grand Besançon, l'UFC, le CROUS et le SMPSI pour leur organisation.

2 - La conclusion d'une convention constitutive d'un groupement de commandes

Une convention constitutive d'un groupement de commande est conclue entre la Ville, le Grand Besançon et le SMPSI pour l'achat de prestations de services auprès des équipes d'architectes urbanistes participant aux ateliers.

Le montant total de ces prestations de services est au maximum de 20 000 € HT dont la somme sera prélevée sur la ligne 20.824.2031.0017012.30100. La participation financière de la Ville de Besançon correspond au tiers du montant total des prestations, à parité avec SMPSI et le Grand Besançon, soit un maximum de 6 700 € HT. Ce montant ne tient pas compte des éventuelles subventions attendues de la Région Bourgogne-Franche-Comté (participation au projet global de remise à niveau du Campus) et qui sera sollicitée à hauteur de 50 %, soit 10 000 €, ainsi que de l'Etat, dans le cadre du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), porteur de la démarche European, qui sera sollicité à hauteur de 15 %, soit 3 000 €.

Ce document cadre validé par les acteurs servira de base au lancement éventuel, au 2^{ème} semestre 2018, d'une consultation complémentaire.

En tant que coordonnateur du groupement de commandes, la Ville réalisera les démarches opportunes pour l'obtention desdites subventions. Elle assurera le paiement des factures émises par les prestataires et émettra des titres de recettes auprès des autres membres du groupement pour recevoir leur participation, déduction faite des subventions obtenues.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider le principe de la participation de la Ville de Besançon à l'organisation et au financement des Ateliers urbains du campus Bouloie-Temis ;
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat pour l'organisation des ateliers urbains du Campus Bouloie-Temis ;
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de groupement pour l'achat de prestations de services auprès des équipes sélectionnées suite au concours Européen ;
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de l'Etat, le groupement de commandes s'engageant à prendre en charge les financements non acquis ;
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à émettre les titres de recettes, déduction faite des subventions aux membres du groupement.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. FOUSSERET, M. SCHAUSS, Mme COMTE-DELEUZE, Mme PESEUX, M. POULIN, M. POUJET, M. CURIE, Mme PRESSE (2), Mme MAILLOT, Mme ROCHDI, M. GONON, M. FAGAUT, Mme LEMERCIER, M. BODIN (2) et M. ACARD n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0